

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL 12 septembre 2013

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 septembre 2013, à 18h30, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents :

Jean-Pierre Guérif, Laetitia Meynie, Daniel Ponty, Jean Van Dijk, Yvonne Bhaud, Alain Serre, Chantal Bernard, Solange Coudert, Valérie Juillard, Guy Teil, René Gervais.

Absents excusés :

Eliane Ponty, Philippe Thalamy, Denis Letemplier, Morin Didier.

Procuration :

Philippe Thalamy à Solange Coudert

Eliane Ponty à Daniel Ponty

Secrétaire de séance : Serre Alain

Vente du terrain à la Famille LAURENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 06 avril 2012, il a été décidé de vendre le terrain de la parcelle ZM n°37 au bourg pour 1.5 € le m² (hors frais de géomètre et de notaire) une partie du terrain a été vendu à la Famille MONTOIS. La Famille LAURENT souhaite acquérir 1260 m².

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte la vente de 1260 m² à la Famille Laurent au prix de 1.5 € le m² (hors frais de géomètre et de notaire).

Travaux conduit de cheminée école

Madame le Maire indique au conseil municipal que le conduit de cheminée initialement prévu dans le conduit existant n'a pu être réalisé. Il est nécessaire de créer un nouveau conduit de cheminée à l'école pour la chaudière du réseau bois. L'entreprise Antignac a dû intervenir pour la création de trois chevêtres pour un montant de 1 113.78 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte par 1 ABSTENTION (René Gervais), 12 POUR, le paiement de la facture de l'entreprise Antignac pour un montant de 1 113.78 € TTC au compte 2313 – Bâtiments communaux.

Travaux sonnette école

Madame le Maire explique que la Directrice de l'Ecole a demandé l'installation d'une sonnette à l'école (imposé dans le cadre du plan Vigipirate), les travaux ont été réalisés par l'entreprise TAZE (entreprise ayant effectué les travaux d'électricité lors de la création de l'école maternelle).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le paiement de la facture de l'entreprise TAZE au compte 2313 – Bâtiments communaux.

Acquisition photocopieur école

Madame le Maire indique au conseil municipal que le contrat de location du photocopieur de l'école arrive à terme en décembre 2013, afin de prévoir le remplacement Madame le Maire a demandé trois devis pour l'acquisition d'un photocopieur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et valide le devis de la société CORREZE BUREAUTIQUE au compte 21 Acquisition Mobilier Matériel.

Redevances assainissement

Madame le Maire explique au conseil municipal que par délibération du 18/02/2012, le conseil municipal avait fixé le prix de la redevance assainissement à 1,00 € le mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2012 et qu'en raison du changement intervenu début 2013, la commune doit encaisser la taxe d'assainissement, auparavant collectée par le SIDRE. Ainsi ce changement doit être validé par le conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, la taxe d'assainissement soit directement collectée par la commune.

Sinistre du 21 mai 2012

Madame le Maire fait lecture des courriers adressés par Maître MERAL dans l'affaire citée en objet. Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte par 1ABSENTION (René GERVAIS), 12 POUR, le règlement des notes d'honoraires de Maître MERAL.

Travaux presbytère option Entreprise Albessard

Madame le Maire rappelle que l'Entreprise Albessard adjudicataire du lot plâtrerie isolation a effectué les travaux du presbytère, lors de la validation des attributions des lots le conseil municipal ne s'est pas prononcé sur l'option d'un montant de 390 € HT. Afin de pouvoir payer cette facture, Madame le Maire demande au conseil municipal son accord.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'option de l'Entreprise Albessard pour un montant de 390 € H.T.

Statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense

Madame le Maire présente au conseil municipal le toilettage des statuts de la CCSA, et la reformation des compétences de la CCSA en matière de transports scolaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la délibération du conseil communautaire concernant le toilettage des statuts de la CCSA et valide le projet de statuts annexé à la présente délibération.

Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter les cinq points suivants, le conseil accepte de rajouter ces derniers.

Création d'un poste

Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité de créer un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe (catégorie C) non titulaire permanent, à temps non complet à raison de 4h05 hebdomadaire, afin de mettre en place la garderie du matin de 7h30 à 8h, le mercredi de 12h à 12h30, ainsi que quelques heures de ménage. Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création de cet emploi.

Adhésion à la MAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention d'assistance technique dans les domaines de l'eau du Conseil Général (MAGE) arrive à échéance. Madame le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite renouveler cette convention. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que Madame le Maire renouvelle la convention avec la MAGE et l'autorise à signer tout document utile lié à cette affaire.

Travaux du Syndicat d'électrification

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal une étude portant sur l'aménagement des travaux connexes, et éclairage public au bourg. Madame Bhaud, étant concernée par les travaux, ne prend pas part au vote du conseil.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier, des plans et avoir pris des renseignements complémentaires auprès de M. Fournioux du Syndicat Départemental d'Energies décide par 11 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire et à inscrire la somme nécessaire à la réalisation des travaux au budget de la commune.

Dématérialisation

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de dématérialiser l'ensemble des données afin de les transmettre aux différentes instances (Trésorerie, Sous-préfecture, etc. ...). Madame le Maire informe le conseil municipal du coût de cette mise en place, soit environ 200 €/an.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission et charge Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement et l'autorise à signer les conventions et à payer les factures se rapportant à cette mise en place.

Décision modificative

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de prendre une décision modificative au budget de la commune au compte 73925 - Fonds de péréquation des recettes pour un montant de 990 € sur le compte 60623 – Alimentation. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise la décision modificative.

Questions diverses

Appel à projet DETR 2014

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier du 5 septembre 2013 de Monsieur le Préfet concernant l'appel à projet DETR 2014. Après concertation le conseil municipal à la majorité décide de prendre contact avec un Maître d'œuvre pour constituer un dossier pour l'aménagement du bourg.

Visite station d'épuration

Dans le cadre du dossier assainissement, Madame le Maire propose aux Elus de visiter la station d'épuration de Menet. La majorité du conseil est intéressée. Madame le Maire va donc organiser cette visite courant septembre 2013.

Madame le Maire donne la parole aux élus :

Eau pluviale Verchalles

Madame le Maire donne la parole à Solange Coudert pour exposer le résultat du dossier cité en objet. Madame Coudert explique s'être rendu à une audience de conciliation le 29 août 2013. Le conciliateur de justice a informé Madame Coudert que Monsieur Rispal avait déplacé ses chéneaux, évitant ainsi les eaux pluviales de se déverser sur la voie publique. Madame le Maire demande à ce qu'une réponse soit maintenant apportée au courrier de Monsieur Rispal.

Ambroisie

Madame le Maire donne la parole à Madame Coudert.

Madame Coudert informe le conseil qu'elle est retournée sur les sites et qu'elle a repris des photos, qu'elle a transmis à l'ARS.

SIDRE

Madame le Maire donne la parole à Madame Bhaud.

Le Comité Syndical du SIDRE s'est réuni le 28 août 2013. La présence épisodique d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau distribuée par le syndicat pose problème. Ce problème a été soumis au bureau d'études SOMIVAL qui a présenté ses conclusions le 2 juin 2013 : les HAP proviennent du revêtement des conduites en fonte qui constituent l'architecture principale des réseaux d'adduction du SIDRE.

Un comité de pilotage, composé du Président et d'élus du SIDRE, du Sous-Préfet de Mauriac, de l'Agence Régionale de la Santé, du Conseil Général du Cantal, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal a retenu des solutions techniques qui ont été portées à la connaissance du Comité Syndical.

Après étude des propositions du bureau d'études, le Comité de pilotage demande, dans un premier temps, au Conseil Syndical d'approuver son choix, à savoir :

- Mise en place, sur le site de Chavaroche, d'une unité de reminéralisation pour le traitement des eaux, cette reminéralisation étant d'ailleurs obligatoire et pouvant apporter une solution pour la suppression du transfert des HAP en rendant l'eau inerte par rapport à son environnement (les conduites du réseau).
- Remplacement de la conduite entre le captage du Marilhou et le réservoir du Conteil.
- Remplacement des conduites entre le réservoir du Conteil et le site de Chavaroche. Ce 3ème point pourra peut-être être remplacé par un piégeage des HAP en amont de Chavaroche si les contrôles renforcés montrent que cette solution est adaptée.

Le projet nécessite une acquisition foncière d'un montant maximal de 20 000€

Cette mission est estimée inférieure à 200 000€ et fera l'objet d'un marché public à procédure adaptée. Tous ces points soumis au vote sont adoptés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical présents.

Mise en place des activités suite à la réforme des rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires dégagent chaque jour 45mn de temps libre pour des activités périscolaires. La municipalité a la charge de l'organisation et du financement de ce temps libre. Cette nouvelle activité se met en place avec des bénévoles, une personne payée par la municipalité et bientôt le concours de la CCSA. Ces activités comprennent déjà un atelier lecture et bibliothèque, un atelier lecture pour les plus petits, un atelier chorale et un atelier travaux manuels. Ces activités doivent s'enrichir prochainement d'un atelier initiation musicale pour le primaire et certainement d'une

intervention sportive initiées par la CCSA. Nous demandons aux parents un peu d'indulgence, la mise en place de ces activités n'étant facile ni pour la municipalité ni pour les intervenants. Nous rappelons que les parents, qui en ont la possibilité, peuvent reprendre leurs enfants après le temps pédagogique obligatoire à 15H45.

CIMETIERE

Madame le Maire donne la parole à Guy Teil.

Monsieur Teil indique au conseil municipal que le lundi 19 août 2013 il a été procédé au cimetière à la constatation de l'état d'abandon des concessions. En début de procédure, 48 concessions avaient été recensées, 11 familles sont venues le 19 août. Après cette première étape, nous envisageons la reprise de 40 concessions.

Lors de cette journée, une famille a souhaité donner à la commune sa concession et son caveau. Cette proposition de donation a été confirmée par un courrier lu par Madame le Maire au conseil municipal.

Après avoir échangé et revu certain aspect juridique sur la réglementation des cimetières, le conseil municipal à la majorité décide de ne pas accepter cette donation mais tient tout de même à remercier cette famille pour leur altruisme.

GARDERIE

Madame le Maire donne la parole à Valérie Juillard.

Valérie Juillard reproche à Madame le Maire d'avoir pris la décision de réduire de 30 minutes la garderie de l'école sans en avoir informé le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire,

Alain Serre